

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 27 janvier à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame
Isabelle FLORES, maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme
BERCHOUX, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme
DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M.
GRECIET, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme
MULARD, M. ROCHE, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BOIS à M. FRANCOIS, Mme HERNANDEZ à M. MOYNE-
BRESSAND, M. RIOU à Mme FAVRE, M. SNYERS à Mme
BERCHOUX,

M. Patrick BALEH a été élu secrétaire.

D2025_001

**FIXATION DU COÛT HORAIRE MOYEN PAR CATEGORIES DU PERSONNEL DU SERVICE
TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX EN REGIE**

Madame Gaëlle MULARD, Adjointe en charge des Finances rappelle au Conseil Municipal que les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par le service technique qui viennent accroître le patrimoine de la commune. Ces travaux constituent, à ce titre, de véritables dépenses d'investissement pour la commune.

Il convient donc de chiffrer les chantiers menés par les équipes techniques afin de transférer le coût des travaux de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte « travaux en régie ». Pour cela, il est nécessaire de calculer le coût horaire moyen par catégories du personnel technique.

Les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 rappellent en effet que « pour les dépenses de main d'œuvre, il est fait un décompte des heures de travail précisant le coût horaire moyen retenu selon la catégorie de personnel (le calcul réalisé pour déterminer le coût horaire à appliquer est basé sur le salaire brut et les charges patronales de l'agent divisés par les heures travaillées sur un mois).

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le coût horaire moyen par catégories du personnel du service technique dans le cadre des travaux réalisés en régie pour l'année 2025.

La Maire précise que cette pratique permettra à la commune de :

- Valoriser son patrimoine.
- Récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais du FCTVA (hors frais de personnel et hors frais d'entretien et de réparations.

Madame Gaëlle MULARD propose :

- De fixer le coût horaire moyen par catégories du personnel du service technique pour les travaux en régie 2025.



Catégorie A :

GRADE	Coût horaire moyen chargé
Ingénieur	42,53 €
Coût horaire moyen catégorie A	42,53 €

Catégorie C :

GRADE	Coût horaire moyen chargé
Agent de maîtrise principal	29,88 €
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	25,52 €
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	23,12 €
Adjoint technique	20,93 €
Coût horaire moyen catégorie C	24,86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE :**
- D'appliquer le coût horaire moyen par catégories

pour valoriser les heures de travail du personnel communal dans le cadre des travaux en régie de 2025.

Catégorie A :

GRADE	Coût horaire moyen chargé
Ingénieur	42,53 €
Coût horaire moyen catégorie A	42,53 €

Catégorie C :

GRADE	Coût horaire moyen chargé
Agent de maîtrise principal	29,88 €
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	25,52 €
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	23,12 €
Adjoint technique	20,93 €
Coût horaire moyen catégorie C	24,86 €

- D'autoriser madame la Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
La maire,



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 27 janvier à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame
Isabelle FLORES, maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme
BERCHOUX, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme
DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M.
GRECIET, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme
MULARD, M. ROCHE, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BOIS à M. FRANCOIS, Mme HERNANDEZ à M. MOYNE-
BRESSAND, M. RIOU à Mme FAVRE, M. SNYERS à Mme
BERCHOUX,

M. Patrick BALEH a été élu secrétaire.

D2025_002

**APPROBATON DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA
COMMUNE DE CREMIEU, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALCONS DU
DAUPHINE (CCBD) ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OUEST RHONE-ALPES
(EPORA)**

Monsieur Pascal ROCHE, adjoint en charge de l'urbanisme, propose au conseil municipal
d'adopter l'avenant n° 1 à la convention opérationnelle entre la commune de Crémieu, la
communauté de communes des Balcons du Dauphiné et l'EPORA afin de pouvoir prolonger cette
convention opérationnelle qui arrive à son terme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 la convention opérationnelle entre la commune de Crémieu, la
communauté de communes des Balcons du Dauphiné et l'EPORA ;
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à
l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
La maire,



EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 27 janvier à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame
Isabelle FLORES, maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme
BERCHOUX, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme
DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M.
GRECIET, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme
MULARD, M. ROCHE, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BOIS à M. FRANCOIS, Mme HERNANDEZ à M. MOYNE-
BRESSAND, M. RIOU à Mme FAVRE, M. SNYERS à Mme
BERCHOUX,

M. Patrick BALEH a été élu secrétaire.

D2025_003

**PARTICIPATION A UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « PARTENARIAT TECHNIQUE
ET FINANCIER POUR LA CREATION D'UNE SOCIETE ENERGIES RENOUVELABLES (ENR)
POUR LE DEVELOPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES »**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023,

Vu les objectifs fixés d'ici 2030 par le programme pluriannuel de l'énergie (PPE) en matière
d'énergies renouvelables,

Vu les objectifs en matière d'énergie renouvelable du schéma régional d'aménagement et de
développement durable du territoire (SRADDET),

Vu la politique publique de développement des énergies renouvelables du 12 juillet 2023 de la
communauté de communes des Balcons du Dauphiné,

Vu les objectifs en matière d'énergie renouvelable du Plan Climat Air Energie Territorial de la
Communauté de communes des Balcons du Dauphiné du 15 décembre 2022,

Vu la délibération 105-2024 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2024 approuvant la
modification des statuts de la communauté de communes concernant le schéma de mutualisation,

Considérant, qu'un recensement des sites (toiture, site au sol et parking) a été réalisé par les
services techniques de la Communauté de Communes accompagnée par l'AGEDEN, TE38 et
CoopaWatt, a permis de confirmer un potentiel solaire sur le foncier public de la commune,

Considérant, que les sites recensés seront codéveloppés avec un opérateur privé, qui participera
auprès de la communauté de communes et des communes qui le souhaiteront à la création d'une
société EnR,

Considérant, que cet opérateur privé sera sélectionné via une procédure d'appel à manifestation
d'intérêt et que son rôle sera d'analyser finement la faisabilité technique et financière des

installations potentielles (solaires) puis d'assurer le développement, la construction, la maintenance et le démantèlement,

Considérant, que l'opérateur sélectionné investira au capital de la société EnR,

Considérant que la société EnR formulera une manifestation d'intérêt spontanée afin d'obtenir tout titre d'occupation du foncier communal identifié dans le cadre de la grappe de projets.

Considérant que la société EnR, procédera par un appel à manifestation d'intérêt pour le choix de l'opérateur et afin de proposer aux communes de la communauté de communes les meilleurs conditions contractuelles et financières pour la mise en œuvre des projets ; il est convenu que l'AMI comporte, pour information, les sites communaux visés par la grappe de projets.

Considérant que le titre d'occupation ne sera délivré qu'après l'organisation d'une publicité suffisante afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote :

Pour : 18

Abstentions : 5

Contre : 0

• **DECIDE :**

1. **D'APPROUVER** participation de la commune de Crémieu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;
2. **D'INSCRIRE** les sites indiqués dans le tableau ci-après à ce projet collectif ;
3. **DE MANDATER** M. Pascal ROCHE, adjoint en charge de l'urbanisme et de l'environnement, pour représenter la commune de Crémieu dans toutes les démarches nécessaires à cette participation ;
4. **D'AUTORISER** madame la maire à signer tous les documents relatifs à cette participation et à l'application de la présente délibération.

Sites désignés :

Type d'énergie renouvelable	Lieu	Localisation cadastrale	Adresse postale	Surface m2	Particularités connues
Photovoltaïque toiture	Gymnase Charles Vacheron	AI 575	211 passage Théophile Maupas	580	

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
La maire,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 27 janvier à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame Isabelle FLORES, maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme BERCHOUX, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M. GRECIET, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme MULARD, M. ROCHE, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BOIS à M. FRANCOIS, Mme HERNANDEZ à M. MOYNE-BRESSAND, M. RIOU à Mme FAVRE, M. SNYERS à Mme BERCHOUX,

M. Patrick BALEH a été élu secrétaire.

D2025_004

DENOMINATION DU BATIMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Laurianne BERCHOUX, conseillère municipale déléguée en charge du conseil municipal des enfants (CME) propose de nommer le bâtiment du restaurant scolaire de la manière suivante :

Lena Richard (USA)
1892/3 – 1950

Pionnière culinaire, entrepreneuse et militante
pour les droits des femmes et des minorités

Une femme qui a transformé la cuisine en un héritage culturel et un symbole de persévérance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 18
Abstention : 5
Contre : 0

- **DECIDE** de nommer le bâtiment du restaurant scolaire :

Lena Richard (USA)
1892/3 – 1950

Pionnière culinaire, entrepreneuse et militante
pour les droits des femmes et des minorités

Une femme qui a transformé la cuisine en un héritage culturel et un symbole de persévérance

- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
La maire,



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 27 janvier à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame
Isabelle FLORES, maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme
BERCHOUX, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme
DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M.
GRECIET, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme
MULARD, M. ROCHE, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BOIS à M. FRANCOIS, Mme HERNANDEZ à M. MOYNE-
BRESSAND, M. RIOU à Mme FAVRE, M. SNYERS à Mme
BERCHOUX,

M. Patrick BALEH a été élu secrétaire.

D2025_005

**REALISATION D'UNE FRESQUE SUR LA FACADE DU BATIMENT DU RESTAURANT
SCOLAIRE**

Monsieur Christophe GENEVOIS, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires propose
réaliser une fresque sur la façade du bâtiment du restaurant scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation d'une fresque sur la façade du bâtiment du restaurant scolaire ;
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à
l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
La maire,



EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 27 janvier à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame Isabelle FLORES, maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme BERCHOUX, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M. GRECIET, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme MULARD, M. ROCHE, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BOIS à M. FRANCOIS, Mme HERNANDEZ à M. MOYNE-BRESSAND, M. RIOU à Mme FAVRE, M. SNYERS à Mme BERCHOUX,

M. Patrick BALEH a été élu secrétaire.

D2025_006

**FUSION / REGROUPEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LES DAUPHINS AVEC L'ECOLE
MATERNELLE LES DAUPHINS**

Monsieur Christophe GENEVOIS, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires, explique que la commune est responsable de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.

En juin 2025, suite au départ en retraite de Mme Vidal-Lepage, il a été envisagé, en collaboration avec l'inspecteur de l'Éducation nationale, les représentants des parents d'élèves et les directions des deux écoles publiques, la fusion des écoles pour la rentrée de septembre 2026.

Cette fusion administrative vise à renforcer la cohérence pédagogique et organisationnelle en dotant le nouveau groupe scolaire, l'école primaire les Dauphins, d'une direction unique, couvrant les classes de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Elle permettra également d'équilibrer les effectifs sur l'ensemble du groupe, notamment en créant, si nécessaire, une classe mixte GS/CP. Cela contribuera à éviter la fermeture d'une classe et à limiter les remaniements dans les équipes pédagogiques.

Une telle décision nécessite une concertation étroite entre l'inspecteur d'académie et le conseil municipal, ce dernier devant l'entériner par une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 19
Abstention : 4
Contre : 0

- **APPROUVE** la fusion de l'école élémentaire les Dauphins avec l'école maternelle les Dauphins ;
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

La maire,



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 27 janvier à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame Isabelle FLORES, maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme BERCHOUX, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme DUTHEIL, Mme FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M. GRECIET, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme MULARD, M. ROCHE, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BOIS à M. FRANCOIS, Mme HERNANDEZ à M. MOYNE-BRESSAND, M. RIOU à Mme FAVRE, M. SNYERS à Mme BERCHOUX,

M. Patrick BALEH a été élu secrétaire.

D2025_007

TARIFS EXPOSANTS FETE DES MEDIEVALES

Vu la délibération n°D2023_007 du 6 février 2023 fixant le forfait électricité pour les exposants des médiévales,

Les Médiévales auront lieu les 13 et 14 septembre 2025. Elisabeth FAVRE, en charge du suivi organisationnel de l'évènement propose de fixer les tarifs suivants pour les exposants :

- 55 euros le mètre linéaire (ml)
- Forfait électricité : 25 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 18
Abstention : 5
Contre : 0

- **ABROGE** la délibération n°D2023_007 du 6 février 2023 ;
- **APPROUVE** les tarifs énoncés ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
La maire,



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 27 janvier à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de CREMIEU
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame
Isabelle FLORES, maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 janvier 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, M. BALEH, Mme
BERCHOUX, M. CASTOR, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme DUTHEIL, Mme
FAVRE, M. FRANCOIS, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M. GRECIET, Mme
JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme MULARD, M.
ROCHE, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIRS : M. BOIS à M. FRANCOIS, Mme HERNANDEZ à M. MOYNE-
BRESSAND, M. RIOU à Mme FAVRE, M. SNYERS à Mme
BERCHOUX,

EXCUSEE : Mme DECHERF

M. Patrick BALEH a été élu secrétaire.

D2025_008

APPROBATION DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'UTILISATION PONCTUELLE DE LIEUX / MATERIELS MUNICIPAUX – PARTICULIERS, ENTREPRISES, COMMERCANTS

Sur proposition de Monsieur Patrick Baleh, conseiller municipal délégué en charge de la gestion
des salles municipales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après vote :

Pour : 17

Abstention : 4

Contre : 1

- **APPROUVE** le formulaire de demande d'utilisation ponctuelle de lieux / matériels municipaux pour les particuliers, entreprises et commerçants joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

La maire,

